

## RAPPORT D'ACTIVITES 2020

En 2020, la pandémie Covid-19, nous a empêchés de tenir des réunions. Dès lors, 1 réunion du Conseil d'administration élargi et 1 Assemblée générale ont eu lieu. Les réunions du CA étant élargies à tous les membres, plus aucun Forum n'est organisé. Il est à noter que le Bureau, constitué de 3 administrateurs, à savoir M. Ninanne, M. Moreels et E. Fauville et parfois de quelques membres actifs, se réunit pour un point urgent. Toutefois, dans la plupart des cas, ce sont de nombreux courriels qui sont échangés. Le bureau fait rapport au Conseil d'administration élargi. Le CA a renouvelé l'habilitation à Mario Ninanne pour qu'il puisse agir/ester en justice au nom de Bruxelles Nature.

Les statuts de BN ont été revus conformément à la loi du 23/3/2019 instaurant le Code des sociétés et des associations et à l'arrêté royal du 29/4/2019 portant son exécution. Ils sont publiés aux annexes du M.B. du 14/12/2020.

A la suite de la démission de Luciano D'Andréa, trésorier, Jean Levêque a repris cette fonction.

L'année 2020 a été marquée par :

### **PADs (Plan d'Aménagement Directeur)**

Le samedi 25 avril, la SAU (Société d'Aménagement Urbain) entreprend des travaux sur la friche Josaphat, sans aucun permis (travaux réalisés un week-end, en période de strict confinement et en contradiction aux prescrits de l'Ordonnance Nature). Le Collectif « Friche Josaphat » demande à BN d'introduire une action auprès de Me Sambon pour empêcher la poursuite des travaux. Les travaux ont été arrêtés.

Bral et Natagora ont lancé une campagne soutenue par plusieurs associations dont BN pour présenter un Plan B pour la friche Josaphat (alternative au PAD qui prévoit la construction de milliers de logement sur la zone verte). Cette campagne a été relayée tout azimut (politique, médias, etc.).

De son côté, le comité de quartier Mediapark continue de se mobiliser pour que le projet d'aménagement de cet espace boisé de 8 ha se fasse en concertation avec les riverains.

Ces deux PADs étant très proches géographiquement, ces deux collectifs se mobilisent et se soutiennent.

### **Projet Droh!me sur le site de l'Hippodrome de Boitsfort**

Un véritable imbroglio juridique entoure le permis délivré pour le parking situé en zone verte ; ce dernier a fait l'objet d'un recours introduit auprès de la Chambre flamande du Conseil d'Etat, par un couple riverain de l'Hippodrome. Cette chambre avait annulé ce permis estimant que le parking est incompatible avec l'affectation de la zone forestière inscrite au PRAS. BE a délivré un permis d'urbanisme pour 70 places mais Droh!me a introduit un recours auprès du Collège de l'Environnement qui a cassé ce permis d'urbanisme !

Dès lors, BN a décidé d'introduire une action en cessation environnementale pour empêcher l'utilisation du parking P1 pendant les mois de juillet et août. BN a mandaté les avocats flamands Sander KAIRET et Pieter VAN ASSCHE qui ont introduit cette action.

Par ailleurs, le Gouvernement a décidé de transformer l'espace pour le parking (modification du PRAS) par arrêté du 20/5/2020 publié au M.B. du 30/6/2020. Cette procédure devrait durer 66 semaines !

### **Sauver La Plaine**

Après l'annulation par le CE des deux permis d'urbanisme, BN a entrepris des démarches auprès de Me Sambon pour introduire une action en vue d'obtenir des dommages et intérêts en contrepartie, puisqu'entretemps les bâtiments ont été construits.

En novembre, Me Sambon nous a répondu en nous laissant quelque peu perplexes. Par contre, à la suite de la proposition de J.-B. Godinot (Collectif Keelbeek – prison de Bruxelles-Haren), Me Stein est prêt à faire des recherches pour rédiger un avis quant à la possibilité de lancer une procédure civile contre la commune d'Ixelles, la Région de Bruxelles-Capitale et une ou plusieurs des sociétés issues de la scission de la SA Universalis Park.

A la suite de la plainte judiciaire déposée contre X, avec constitution de partie civile, pour vente illégale du terrain par l'ULB (février 2015), le 8 octobre, la Chambre du Conseil a décidé de faire comparaître en correctionnelle, la Société Universalis Park., pour atteinte à l'environnement (abattage illégal d'arbres sur le campus de la Plaine à Ixelles).

Malgré une tentative in extremis du Procureur du Roi, dans un réquisitoire modifié en dernière minute, de classer l'affaire sans suite, la Chambre du Conseil, indépendante et en âme et conscience, a décidé de faire poursuivre cette affaire devant le tribunal.

Dans cette affaire, les avocats d'UP avaient invoqué le dépassement du délai raisonnable, ainsi que l'erreur invincible (rejetant la faute tantôt sur l'ouvrier qui a coupé les arbres, tantôt sur l'Administration qui a délivré les permis).

Malgré notre insistance, la Juge d'Instruction a toujours refusé d'investiguer davantage, se limitant à l'abattage d'arbres...alors qu'une instruction, menée à charge et à décharge, doit prendre en compte tout autre délit découvert en cours d'instruction.

Tout cela n'empêche pas le promoteur de continuer d'introduire des demandes de nouveaux permis d'urbanisme sur la Plaine. Toutefois, la Commune d'Ixelles a déjà remis des avis défavorables pour plusieurs de ces demandes.

### **Suivi de l'entrevue avec le Ministre A. Maron**

Le 26 novembre 2019, M. Ninanne, M. Moreels et E. Fauville ont rencontré le Ministre et deux de ses collaborateurs. Après une brève présentation de BN, plusieurs points ont été abordés.

N'ayant aucun retour du Cabinet, BN a envoyé le 9 avril un courrier et une liste de dossiers à suivre. Parmi ces dossiers pour lesquels une réponse rapide pouvait être donnée, se trouvent :

- La mise en œuvre des plans de gestion Natura 2000 (après 20 ans) ;
- L'installation des écoponts ;
- Les relations tendues entre les associations naturalistes et BE ;
- Les chantiers sous-traités par BE avec la problématique des abattages d'arbres en période de nidification ou du non-respect de la migration des batraciens.

Le Cabinet a répondu le 27 mai mais sa réponse n'en est pas une puisqu'aucune information n'est communiquée et en plus il y a des erreurs.

Dès lors, au cours de la première réunion plénière du Conseil supérieur bruxellois de la conservation de la nature, la création d'un groupe de travail a été décidée. Ce groupe a pour tâche de rédiger un projet de courrier au Ministre de tutelle. Ce courrier indique les points d'attention du Conseil supérieur pour l'actuelle législature ; il a été présenté à la réunion plénière du 29 septembre.

### **Abattage d'arbres**

Les abattages d'arbres entre le 1<sup>er</sup> avril et le 15 août persistent. Des abattages d'arbres sans permis sont constatés. En outre, dans le cadre de demandes de permis d'urbanisme, des arbres sont souvent abattus. Dans certains cas, des PV ont été dressés ou plaintes ont été déposées.

### **Questionnaire adressé aux partis candidats aux élections régionales et européennes (2019)**

Le site <https://biodiversitycity.brussels> sur lequel les réponses de chaque parti ont été reprises est toujours actif.

### **Enquêtes publiques et commissions de concertation.**

BN a adressé des courriers pour les enquêtes publiques suivantes et en principe un administrateur ou un membre de BN a participé aux commissions de concertation :

- Ecole Singelijn (Woluwe St Lambert) - PU pour une classe provisoire (Yourte) (1/2020) ;
- Plaine ULB (Ixelles) – PU + PE pour abattre 96 arbres (1/2020) ;
- Lycée Mater Dei (Woluwe St Pierre) – PU nouvelle construction (pour rappeler la présence d'une colonie d'hirondelles – nids artificiels) (1/2020) ;
- Maison unifamiliale à Watermael-Boitsfort – PU transformer, agrandir le bien et réaménager le grand jardin (abattages et insister sur la replantation d'essences indigènes) (2/2020) ;
- Demande d'implantation d'antennes de télécommunication en lisière de Forêt de Soignes (Watermael-Boitsfort) (3/2020) ;
- Transformer une maison de garde à La Hulpe en Horeca, à proximité de la réserve naturelle de Nysdam (6/2020) ;
- Plaine ULB (Ixelles) – PU pour construire voiries, immeubles, parking et commerce (9/20) ;

- Demande de régularisation d'extension et sous-sol d'habitation (au Silex à Watermael-Boitsfort) (11/2020) ;
- PU aménagement du Val d'Or (promenade verte) (Woluwe St Lambert) (12/2020).

Il est à noter qu'entre la mi-mars et la fin mai, les enquêtes publiques et les commissions de concertation ont été postposées.

Fait à Bruxelles, le 4 mai 2021.